



Conseil économique et social

Distr. générale
28 mars 2017
Français
Original : anglais

Session de 2017

28 juillet 2016-27 juillet 2017

Point 12 a) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives au programme
et autres questions : rapports des organes de coordination**

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2016

Résumé

Le présent rapport dresse un panorama d'ensemble des activités de coopération interorganisations menées dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) en 2016. Il rend compte des principales activités engagées par le Conseil pour promouvoir l'adoption d'une approche cohérente dans les domaines stratégique, opérationnel et administratif afin d'améliorer la coordination des initiatives menées à l'échelle du système des Nations Unies à l'appui des efforts déployés dans ce domaine par les organismes intergouvernementaux. Il décrit également les mesures prises pour mieux assurer la cohérence et la coordination des activités de préparation et de suivi des conférences et sommets des Nations Unies à l'échelle du système.

En 2016, le CCS a renforcé les capacités collectives des organismes du système des Nations Unies de soutenir les États Membres dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur les programmes, le Conseil des chefs de secrétariat a également contribué aux travaux de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe et de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Soucieux d'améliorer l'efficacité et l'effet des activités opérationnelles du système des Nations Unies, le Conseil s'est, par l'entremise du Groupe des Nations Unies pour le développement, attaché à intégrer et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et a poursuivi ses efforts de mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur la gestion, le Conseil des chefs de secrétariat s'est également appesanti sur les



questions d'administration et de gestion intéressant l'ensemble du système dans les domaines des achats, des finances et du budget, des ressources humaines et des technologies de l'information et des communications. Le rapport souligne également les activités de coordination dans le cadre desquelles le Comité a collaboré avec d'autres organes cofinancés.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Renforcement de la cohérence des politiques et de la coordination à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	5
III. Promouvoir la préparation et le suivi à l'échelle du système des conférences et sommets des Nations Unies	8
IV. Renforcer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact des activités opérationnelles des Nations Unies au service du développement	11
V. Améliorer les fonctions liées à l'administration et à la gestion du système des Nations Unies et innover en la matière.	16
VI. Veiller à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public	18
VII. Accentuer la transparence et le respect du principe de responsabilité	19
VIII. Coordination entre le Conseil des chefs de secrétariat et les autres organismes à financement conjoint	20
IX. Conclusions	21

I. Introduction

1. En application de la résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social, le présent rapport récapitule les travaux menés par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) au cours de l'année écoulée. Il fait aussi suite aux dispositions du paragraphe 4 b) de la résolution [64/289](#) de l'Assemblée générale relative à la cohérence du système des Nations Unies, par laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général d'incorporer les informations portant sur les travaux du CCS dans le rapport d'examen annuel destiné au Conseil économique et social, qui est également étudié par le Comité du programme et de la coordination. Le présent rapport porte sur l'année 2016.

2. L'Assemblée générale, dans sa résolution [71/6](#), a pris note du rapport d'ensemble annuel du Conseil des chefs de secrétariat pour 2015 ([E/2016/56](#)), comme l'a recommandé le Comité du programme et de la coordination dans son rapport sur les travaux de sa cinquante-sixième session ([A/71/16](#), chap. III.A). Le présent rapport met en relief les principales activités menées sous l'égide du Conseil des chefs de secrétariat. En tant qu'organe de coordination, le CSS et ses mécanismes subsidiaires, le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement, renforcent la cohérence des politiques, de la gestion et des opérations, dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficience des activités du système des Nations Unies. Les activités du Conseil sont conformes aux directives des organes intergouvernementaux et appuient les priorités des États Membres.

3. L'année 2016 a marqué le point de départ de la mise en œuvre du nouveau programme mondial intégré adopté par les États Membres dans le cadre d'une série d'accords historiques, y compris le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (résolution [69/283](#) de l'Assemblée générale, annexe II) le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba (résolution [69/313](#) de l'Assemblée, annexe), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution [70/1](#) de l'Assemblée) et l'Accord de Paris, adopté en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ([FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe). Le programme de transformation établi sur la base de ces accords constitue un cadre interdépendant, qui vise à améliorer les conditions de vie de tous les peuples et à mettre le monde sur une voie de développement durable. Dans la résolution [70/1](#) de l'Assemblée, il a été souligné que les défis de l'élimination de la pauvreté, de la lutte contre les inégalités, de la sauvegarde de la planète, de la création d'une croissance économique soutenue et de la promotion de l'intégration sociale sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Face à ces problèmes, des solutions intégrées et de nouvelles approches seront nécessaires. Toujours dans la résolution [70/1](#) de l'Assemblée, le rôle du système des Nations Unies à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable, qui sont au cœur du Programme à l'horizon 2030, a été souligné et « l'avantage comparatif d'un système doté de ressources suffisantes, pertinent, cohérent, efficace et efficace » a été noté. Le présent rapport illustre la manière dont le Conseil des chefs de secrétariat et ses organes subsidiaires ont, tout au long de l'année 2016, axé leurs efforts sur le soutien en faveur de la mise en œuvre du nouveau programme mondial.

4. La transparence et la responsabilisation restent des priorités clés pour le Conseil des chefs de secrétariat. En 2016, le Conseil a continué de s'employer activement à susciter des échanges avec les États Membres sur des questions de fond et à enrichir les informations mises en ligne sur son site Web (www.unsceb.org). Il a aussi poursuivi sa concertation avec d'autres organismes à

financement conjoint, en particulier la Commission de la fonction publique internationale et le Corps commun d'inspection, ainsi que le Comité des commissaires aux comptes.

II. Renforcement de la cohérence des politiques et de la coordination à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

5. Dans sa résolution [70/8](#), l'Assemblée générale a souligné le rôle essentiel joué par le Conseil des chefs de secrétariat dans la coordination, à l'échelle du système des Nations Unies, des activités de préparation et de suivi du programme de développement pour l'après-2015, en application des mandats pertinents prescrits par les organismes intergouvernementaux. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 souligne le caractère interdépendant et indivisible de ses objectifs et cibles ce qui a conduit le Conseil à poursuivre une approche qui concilie les trois aspects du développement durable – économique, social et environnemental – et intègre le développement, la paix, les affaires humanitaires et les perspectives des droits de l'homme, en privilégiant l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions en tant que plus grand défi mondial et condition indispensable au développement durable.

6. En 2016, le CCS a continué à promouvoir la cohérence, d'approfondir la collaboration et d'améliorer l'intégration dans l'ensemble des activités du système des Nations Unies. En outre, le Conseil s'est attaché à renforcer les capacités collectives des organismes du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 axé sur la transformation et la complémentarité. Deux domaines d'intervention particuliers des travaux du Conseil sont la lutte contre les inégalités et la prévention des conflits et la consolidation de la paix, questions intersectorielles qui comptent pour beaucoup dans la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable.

7. À sa première session ordinaire de 2016, le Conseil a approuvé une série de principes communs, élaborés conjointement par ses trois comités de haut niveau, afin d'orienter l'appui que le système des Nations Unies apporte à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹. Les principes reconnaissent d'abord et avant tout que le programme à l'horizon 2030 est pris en charge et dirigé par les pays eux-mêmes, les actions à mener étant fermement déterminées par les capacités et les besoins nationaux. Ils cadrent avec un certain nombre de caractéristiques marquantes du programme qu'ils accentuent, notamment sa nature universelle, globale et intégrée, la place qu'il accorde aux personnes et à leurs droits, son engagement de ne laisser aucun pour compte et de tendre la main aux plus défavorisés en premier l'attention qu'il porte à la paix, à la justice et à la solidarité des institutions; et l'accent qu'il met sur l'ambition collective et le partenariat.

8. Pour traduire les 11 principes communs du CCS dans les faits, le système des Nations Unies s'est engagé à adopter des approches multisectorielles et interinstitutionnelles, chaque entité contribuant selon ses atouts, à fournir des résultats communs à l'appui des États Membres. Les entités rendraient rigoureusement compte de leur action à ceux au service desquels elles sont, notamment les plus vulnérables et marginalisés. Ces principes prévoient notamment le recours à l'innovation, à la technologie et aux données pour faciliter l'analyse conjointe et la prise de décisions, le financement pluripartenaires et les fonds

¹ <https://www.unsceb.org/content/ceb-common-principles-on-2030-agenda-sustainable>.

groupés interinstitutions, dans le cadre d'un portefeuille plus large de mécanismes de financement conçus pour susciter une action de collaboration avec le système des Nations Unies; et la fourniture de services communs et plus efficaces pour assurer la rentabilité et l'appui des mesures de programmation intégrée, la transparence et l'obligation de résultat. Les organismes du système des Nations Unies s'engagent à continuer de s'employer à se doter d'une main-d'œuvre très performante, diverse et qualifiée, s'inspirant d'un modèle d'encadrement fondé sur l'idée de transformation et de collaboration, tout en veillant à la santé, au bien-être, à la sûreté et à la sécurité du personnel.

9. Pour favoriser l'évolution des objectifs du Millénaire pour le développement vers les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Conseil des chefs de secrétariat a produit, en 2016, un rapport qui rend compte des enseignements tirés de son examen de l'application au niveau des pays des objectifs du Millénaire pour le développement. Intitulée « La transition des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable »², la publication définit l'ampleur des efforts conjoints déployés par les équipes de pays pour traiter les problèmes persistants de développement de manière globale et concertée. Réalisé par le CCS entre avril 2013 et novembre 2015, sous la direction conjointe du Président du Groupe de la Banque mondiale et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les examens ont permis aux pays qui n'étaient pas en voie d'atteindre un ou plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement de marquer des progrès en éliminant les goulets d'étranglement et en obtenant des organismes du système des Nations Unies l'engagement de prendre des mesures spécifiques pour aider les pays à obtenir des résultats. Le rapport d'ensemble expose les idées et solutions élaborées à l'issue des examens du CCS afin d'inspirer et de susciter une plus large application d'une démarche intersectorielle intégrée, dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » pour parvenir à un développement durable au cours des 15 prochaines années.

10. Comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est, dans une large mesure, un programme pour l'égalité, la lutte contre les inégalités est essentiel à la concrétisation de l'engagement pris au titre du programme de ne laisser personne à la traîne. En conséquence, et dans le cadre du système des Nations Unies chargé de promouvoir le respect des droits de l'homme et des règles normatives, le CCS, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, s'emploie à renforcer la capacité du système d'aider les États Membres à cet égard.

11. À sa première session ordinaire de 2016, le Conseil a approuvé une déclaration d'engagement plaçant la lutte contre les inégalités et la discrimination au cœur des efforts déployés par l'ONU pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030³, qui a été élaboré par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, sous la direction du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Dans leur déclaration, les membres du CCS ont affirmé que le système des Nations Unies soutenait les ambitions des États Membres en faveur d'un monde plus égalitaire, respectueux des droits de l'homme et de la dignité, et demandé aux organismes affiliés de mettre cet impératif au centre de leurs cadres stratégiques, orientations et plans d'action mondiaux en faveur de la mise en œuvre du Programme à l'horizon

² <http://www.unsceb.org/content/transitioning-mdgs-sdgs>.

³ <http://www.unsceb.org/content/ceb-statement-commitment-putting-imperative-combat-inequalities-and-discrimination-forefront>.

2030, et, à cet égard, de veiller à ce que les efforts des Nations Unies soient axés avant tout sur les besoins des plus défavorisés et que personne ne soit laissé pour compte.

12. Pour traduire en action l'engagement affirmé, le Comité de haut niveau sur les programmes, sous la direction conjointe du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'ONU-Femmes, a par ailleurs élaboré un cadre d'action commun des Nations Unies sur l'égalité et la non-discrimination⁴. Le cadre, approuvé par le CCS à sa seconde session ordinaire de 2016, constitue une stratégie cohérente de lutte à l'échelle du système contre les inégalités et la discrimination, solidement ancrée dans les règles et normes des Nations Unies (y compris la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les traités et déclarations des Nations Unies) et dans les objectifs de développement durable.

13. Le cadre vise à établir une vision commune du défi de la montée des inégalités et comprend des éléments d'un ensemble complet et cohérent de politiques et d'appui aux programmes aux niveaux national, régional et mondial. Il favorise à l'échelle du système une approche commune d'analyse et de suivi des inégalités et de la discrimination et de leurs causes profondes et définit les moyens par lesquels renforcer les mesures de responsabilisation.

14. Dans le Programme à l'horizon 2030, les États Membres ont affirmé qu'il ne saurait y avoir de développement durable sans paix et sans sécurité, et qu'inversement, sans développement durable, la paix et la sécurité étaient en danger. Il appelle à des solutions intégrées et à un redoublement d'efforts pour prévenir et régler les conflits et instaurer des sociétés pacifiques, justes et ouvertes à tous. En réponse, le CCS a souligné la nature primordiale des liens d'interdépendance entre les piliers du mandat de l'ONU que sont la paix, le développement et les droits de l'homme et l'importance d'une approche intégrée à l'échelle du système pour relever les défis mondiaux qui menacent de compromettre le développement durable.

15. Pour promouvoir cette approche, le Conseil a approuvé, à sa première session ordinaire de 2016, une déclaration d'engagement en faveur de l'appui du système des Nations Unies à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix dans l'ensemble du Programme de développement durable à l'horizon 2030⁵. Élaboré par le Comité de haut niveau sur les programmes, sous la direction conjointe du Département des affaires politiques du Secrétariat et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, la déclaration contient une série de huit engagements, y compris l'engagement de fournir une assistance de l'ensemble du système aux États Membres en matière d'intégration de perspectives de prévention de conflits et de maintien de la paix dans leurs efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable. Les membres du CCS ont en outre décidé de renforcer les capacités du système des Nations Unies d'identifier les facteurs de conflit, d'en détecter les signes précurseurs, de réagir rapidement face aux menaces imminentes et d'intensifier la coopération à tous les niveaux dans le cadre de l'ensemble des actions menées en faveur de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme, de l'assistance humanitaire et du développement. La déclaration souligne également qu'il importe d'œuvrer à la réalisation d'objectifs communs grâce à une analyse, une planification, une programmation et un suivi conjoints. Elle réaffirme en outre que le système des Nations Unies s'engage à soutenir les femmes dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

⁴ <http://www.unsceb.org/content/equality-and-non-discrimination-heart-sustainable-development-shared-un-framework-action>.

⁵ <http://www.unsceb.org/content/ceb-statement-commitment-bringing-un-system-together-support-conflict-prevention-and>.

III. Promouvoir la préparation et le suivi à l'échelle du système des conférences et sommets des Nations Unies

16. Répondre aux appels de l'Assemblée générale demandant la coordination à l'échelle du système du suivi des conférences et sommets des Nations Unies est resté un important domaine d'activité pour le CCS en 2016. Plus précisément le Conseil, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, a cherché à renforcer l'application cohérente dans tout le système des textes issus de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe et de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Toujours par l'intermédiaire du Comité de haut niveau, il a élaboré les contributions communes et apports du système à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

17. En application des résolutions [67/220](#), [68/224](#), [69/231](#) et [71/238](#) de l'Assemblée générale, la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, adopté à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Istanbul, Turquie, 2011) figure en permanence à l'ordre du jour du Conseil depuis sa première session ordinaire de 2013, dans le but d'en faciliter le suivi à l'échelle du système. À sa trente et unième session, en mars 2016, le Comité de haut niveau sur les programmes a examiné et commenté par ses conseils les progrès rapportés par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, progrès que le CCS a noté par la suite. Il a été notamment question d'une boîte à outils qui devait servir d'arsenal de directives et de bonnes pratiques pour intégrer le Programme d'action d'Istanbul dans les programmes de travail des organismes du système des Nations Unies⁶. Cette boîte avait été entièrement développée et le Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés l'avait approuvée en novembre 2015. Elle avait été lancée officiellement à une réunion de haut niveau du système des Nations Unies tenue en mai 2016 lors de l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

18. Le commerce et l'investissement, notamment l'investissement étranger direct (IED), sont les principaux moteurs de la croissance économique, de la création d'emplois et de la transformation structurelle dans les pays les moins avancés. Pourtant, malgré un meilleur climat d'investissement, nombre des pays les moins avancés restent largement à l'écart des flux d'investissement étranger direct qui pourraient les aider à diversifier leur économie, comme l'avaient noté avec préoccupation des États Membres dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.⁷ Renforcer l'efficacité générale de l'appui fourni par le système des Nations Unies pour intensifier les flux d'IED allant vers les pays les moins avancés et accroître la capacité de ces pays à attirer des investissements présentait aussi un intérêt particulier pour les États Membres saisis de la question lors de l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul. En réponse à la Déclaration politique issue de cet examen de haut niveau et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/294](#) ainsi qu'elle l'a rappelé dans sa résolution [71/238](#), le Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins

⁶ Voir <http://unohrls.org/mainstreamingtheipoa/>.

⁷ Voir par. 46 du Programme d'Action d'Addis-Abeba, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [69/313](#).

avancés, sous la conduite du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, et en consultation avec le Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives piloté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), examine la question des régimes de promotion de l'investissement en vue de formuler des recommandations sur la manière dont le système des Nations Unies peut renforcer au mieux l'efficacité globale de son appui, et de les soumettre pour examen au Comité de haut niveau sur les programmes en 2017.

19. Apporter un soutien cohérent et intégré aux États Membres dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe est resté une priorité pour le système des Nations Unies. À la suite de l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en réponse à la résolution [70/204](#), dans laquelle l'Assemblée générale a souligné l'importance des activités coordonnées de réduction des risques de catastrophe par le système des Nations Unies pour parvenir au développement durable, le CCS a approuvé à sa première session ordinaire de 2016 la version révisée du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience. Établi par le Comité de haut niveau sur les programmes sous la direction du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, le Plan révisé contenait les engagements prioritaires, les directives pratiques et les objectifs du système des Nations Unies en matière de réduction des pertes dues aux catastrophes et d'accompagnement des pays et des communautés pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai. En adoptant le Plan révisé, les entités du système des Nations Unies se sont engagées à renforcer la cohérence à l'échelle du système par une démarche intégrée et éclairée propre à faciliter la réduction des risques de catastrophe, une meilleure capacité de fournir un appui coordonné de qualité aux pays pour diminuer les risques de catastrophe, par le maintien de la réduction des risques de catastrophe dans les priorités stratégiques du système. Par la suite, l'Assemblée a accueilli avec satisfaction le Plan révisé et a engagé les organes, organismes, fonds et programmes concernés et les autres institutions compétentes et parties intéressées, à le prendre en considération lors de la coordination et de la mise au point de leurs activités de réduction des risques de catastrophe⁸.

20. À la suite de l'adoption, le 12 décembre 2015, de l'Accord de Paris par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt et unième session, les États Membres, par la résolution [71/228](#) de l'Assemblée générale, ont réaffirmé leur détermination à apporter une réponse décisive à la menace que constitue le changement climatique et la dégradation de l'environnement, tout en reconnaissant que le caractère planétaire de ce changement appelait la coopération internationale la plus large possible pour accélérer la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre et faciliter l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques. En réponse à l'engagement des États Membres en faveur d'une action climatique ambitieuse, le CCS, à sa première session ordinaire de 2016, a approuvé une série de principes de base communs régissant l'approche de l'action climatique à l'échelle du système des Nations Unies, élaborés par le Comité de haut niveau sur les programmes⁹. Les principes entendent renforcer l'appui collectif du système à l'action climatique à l'échelle mondiale, régionale et nationale dans le contexte de l'application de l'Accord de Paris et du programme de développement durable à l'horizon 2030. Sur

⁸ Voir Résolution [71/226](#) de l'Assemblée générale.

⁹ https://www.unsceb.org/CEBPublicFiles/Common%20Core%20Principles%20for%20a%20UN%20System-wide%20Approach%20to%20Climate%20Action-ODS_0.pdf.

le socle existant des règles et normes des Nations Unies, ils mettent l'accent entre autres sur la collaboration interinstitutions, la réactivité du système aux besoins des États Membres et les partenariats pour l'action climatique.

21. Le CCS a estimé que, pour maximiser l'impact de l'appui fourni aux États Membres, le système des Nations Unies devait se concentrer sur les priorités des pays, combiner ses savoir-faire et agir collectivement. En conséquence il a, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, élaboré et approuvé à sa deuxième session ordinaire de 2016 la feuille de route d'une approche stratégique globale de l'action climatique dans le système des Nations Unies ([CEB/2016/6](#), annexe III) de manière à mettre en pratique les principes de base communs et améliorer l'efficacité, la valeur ajoutée et l'efficacité de l'action climat du système sur le terrain. La feuille de route a défini les modalités d'élaboration d'une approche stratégique à l'échelle du système dans le cadre d'un processus consultatif interinstitutions conduit par le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, et sera soumise pour examen au Comité de haut niveau sur les programmes en 2017.

22. Dans sa résolution [67/216](#), l'Assemblée générale a engagé le système des Nations Unies à contribuer concrètement et participer activement à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui devait se tenir à Istanbul (Turquie), en octobre 2016. Répondant à l'appel, le CCS, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes, a préparé les contributions du système des Nations Unies au processus préparatoire d'Habitat III ainsi qu'à la conférence elle-même. Il en est résulté un rapport intitulé « Urbanisation et développement durable », rédigé sous la direction du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) qui recense les enjeux et les perspectives de développement urbain durable et décrit les options possibles pour mobiliser le pouvoir de transformation de la croissance urbaine au profit du développement durable aux niveaux national et local¹⁰. Le CCS a validé le rapport à sa première session ordinaire de 2016 en tant que contribution de fond à la troisième session du Comité préparatoire d'Habitat III, qui s'est tenue à Jakarta en juillet 2016, conformément aux dispositions de la résolution [70/8](#) de l'Assemblée générale.

23. De plus, le CCS a fait une déclaration commune à Habitat III en tant que contribution du système des Nations Unies à la Conférence, déclaration dans laquelle les entités du système ont exprimé leur volonté de concourir avec les États Membres à l'exécution du Nouveau Programme pour les villes (résolution [71/256](#)) en promouvant une approche intégrée de la gestion de l'urbanisation;¹¹ en soutenant l'aménagement du territoire et l'urbanisme ainsi que les politiques et les stratégies porteuses de croissance économique et de création d'emplois, et en élaborant des solutions propres à réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des populations des villes et des établissements humains.

¹⁰ www.unsceb.org/content/urbanization-and-sustainable-development-united-nations-system-input-new-urban-agenda.

¹¹ <https://www.unsceb.org/CEBPublicFiles/CEB%20Jt%20Statement%20-%20Urbanization%20and%20Sustainable%20Development%20-%20ODS.pdf>.

IV. Renforcer l'efficacité, l'efficience, la cohérence et l'impact des activités opérationnelles des Nations Unies au service du développement

24. En 2015, le Groupe des Nations Unies pour le développement a continué d'accorder la plus haute priorité à l'application cohérente de la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en insistant sur le fonctionnement amélioré du système pour le développement et du système des coordonnateurs résidents en appui du Programme 2030, sur le renforcement des capacités nationales et l'efficience du développement, sur la coopération Sud-Sud ainsi que sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

25. Tout au long de l'année, le système des Nations Unies pour le développement a été très sollicité par des gouvernements nationaux qui cherchaient des soutiens pour appliquer le Programme 2030. En réponse à ces appels des États Membres, relayés par les équipes de pays des Nations Unies, qui demandaient un appui cohérent et intégré, le Groupe des Nations Unies pour le développement a mis l'accent sur la mise en œuvre opérationnelle de l'approche collective d'intégration, d'accélération et d'accompagnement de l'action, et a publié un guide de référence afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable au niveau des pays¹². Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies a appuyé l'intégration des Objectifs dans les cadres nationaux et les budgets, l'alignement des stratégies nationales, ainsi que la mesure des progrès réalisés vers les objectifs et la publication des rapports correspondants, y compris l'identification des manques critiques de données, qui appelaient la mobilisation de l'expertise combinée de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement.

26. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a synthétisé les premiers résultats et les enseignements tirés de l'intégration des Objectifs de développement durable dans un rapport intitulé « The sustainable Development Goals are coming to life: stories of country implementation and United Nations support »¹³. Les exemples d'action rapide en direction des Objectifs ont fait ressortir la nécessité de réunir tous les piliers du système des Nations Unies dans toutes les dimensions du développement, des droits de l'homme et de la pérennisation de la paix, afin qu'ils collaborent de façon homogène pendant et après les crises de manière à renforcer la résilience et privilégier la prévention.

27. Pour faciliter le suivi des objectifs de développement durable et l'examen de leur architecture aux niveaux mondial et régional, le Groupe des Nations Unies pour le développement a élaboré à l'usage des équipes de pays des directives visant à faciliter la présentation de rapports sur les objectifs nationaux, à l'initiative des pays et à titre volontaire. Les directives sont étroitement alignées avec les travaux du Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, et elles visent à aider les équipes de pays à jouer un rôle d'accompagnement dans la préparation des examens des objectifs nationaux de développement durable.

28. En réponse au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui préconise des approches intégrées traversant de multiples secteurs et objectifs, le Groupe des Nations Unies pour le développement a créé en 2016 un nouveau fonds

¹² <https://undg.org/document/mainstreaming-the-2030-agenda-reference-guide-to-united-nations-country-teams-2/>.

¹³ <https://undg.org/document/the-sustainable-development-goals-are-coming-to-life-stories-of-country-implementation-and-un-support/>.

commun pour faire avancer le Programme. Ce fonds interinstitutions a été conçu pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable par un accompagnement intégré de l'action. Il entend apporter aux pays bénéficiaires de programmes un appui catalytique face à des problèmes spécifiques complexes et multidimensionnels en s'appuyant sur la connaissance des politiques multisectorielles qui existe dans le système des Nations Unies pour le développement .

29. L'équipe spéciale de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire du Groupe des Nations Unies pour le développement créée en 2015 en application de la décision [18/1](#) adoptée par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa dix-huitième session, et de la résolution [69/239](#) de l'Assemblée générale, a continué d'appuyer les équipes de pays des Nations Unies. Coprésidée par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'équipe a mobilisé des ressources humaines, financières et autres auprès d'organismes des Nations Unies afin de promouvoir de manière systématique et coordonnée la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les activités opérationnelles des Nations Unies aux niveaux national et régional. En 2016, 97 équipes de pays ont fourni un appui à la coopération Sud-Sud à des partenaires nationaux (contre 82 en 2015).

30. Pour mieux soutenir les projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, l'équipe spéciale a publié un manuel de bonnes pratiques de la coopération le Sud-Sud et triangulaire au service du développement durable. Elle y met l'accent sur les initiatives qui ont aidé à surmonter les problèmes de développement transnationaux et montre l'envergure et la profondeur de l'appui des Nations Unies à cette coopération¹⁴. Le but recherché est de donner des éléments d'information aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays pour leur mission de conseil aux gouvernements sur les mesures propres à faciliter l'exécution du programme de développement durable à l'horizon 2030.

31. Afin d'encourager l'intégration des approches Sud-Sud dans les stratégies et plans de développement nationaux, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a donné des conseils techniques aux équipes de pays en révisant le Plan-cadre des directives opérationnelles sur l'appui des Nations Unies à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, approuvé par le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à sa dix-neuvième session en 2016, cadre qui donne des directives opérationnelles et définit des actions prioritaires et des indicateurs de performance pour aider les entités du système des Nations Unies à intégrer l'appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire aux niveaux mondial, régional et national.

32. Pour tenter de renforcer les liens normatifs et opérationnels, ainsi que demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#), le Groupe des Nations Unies pour le développement a poursuivi son travail d'élaboration de directives et d'appui aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays pour la concrétisation de la vision normative du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a conduit une série de dialogues pour nourrir le débat intellectuel sur de nouveaux enjeux tels que l'élargissement de l'espace de la société civile, la prévention de l'extrémisme violent, l'apatridie, l'urbanisation, la discrimination dans les soins de santé, le changement climatique et l'environnement. L'exercice a abouti à des propositions d'activités conjointes de plaidoyer et de programmation. En outre, le Groupe a élaboré des messages théoriques et opérationnels pour aligner les objectifs

¹⁴ http://ssc.undp.org/content/ssc/library/publications/books/good_practices_in_south_south_and_triangular_cooperation_for_sustainable_development.html.

de développement durable avec les normes et principes internationaux, à savoir actions ne laissant personne de côté, participation active et significative, et stricte obligation de responsabilité aux niveaux mondial, régional et national.

33. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a fait de nouveaux progrès dans l'accomplissement des missions énoncées par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#) sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Quelque 90 % des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement mis en œuvre en 2016 contenaient des résultats précis concernant l'égalité des sexes, contre 61 % en 2015. Le nombre de spécialistes de la question mis à la disposition des équipes de pays a augmenté, avec l'ajout de 38 personnes-ressources pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans le contexte des objectifs de développement durable.

34. En application de la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale, le Groupe des Nations Unies pour le développement a profité du lancement de nouveaux Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans près de 40 pays en 2016 pour aligner les programmes de pays des Nations Unies avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable. Il a formulé de nouvelles directives afin d'améliorer encore la qualité des plans-cadres et pour que les plans de la prochaine génération soient fermement alignés sur les priorités et les besoins nationaux déterminés sur la base de données et d'analyses solides, axés sur les résultats et l'impact, et soumis à un suivi strict et à la présentation de rapports. Les nouvelles directives relatives au Plan-cadre, fondées sur le principe partagé de ne laisser personne de côté, veulent favoriser les conceptions intégrées de la programmation embrassant le développement, l'action humanitaire, les droits de l'homme et le maintien de la paix, sur la base d'analyses conjointes et de cadres de planification pluriannuelle, en fonction des contextes nationaux. Les nouvelles directives seront déployées à l'échelle mondiale en 2017.

35. Ainsi que demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#), le Groupe des Nations Unies pour le développement s'est employé à faire en sorte que la deuxième génération de l'initiative « Unis dans l'action », améliore les résultats. À la fin de 2016, 57 gouvernements avaient officiellement demandé aux organismes du système des Nations Unies pour le développement d'être « unis dans l'action » dans leur pays. À ce titre, le Groupe a continué d'assurer la mise en œuvre progressive des procédures opérationnelles permanentes à l'usage des équipes de pays. Le premier rapport intérimaire sur les procédures opérationnelles a livré des données et des éléments de preuve concernant la manière dont ces procédures aidaient les équipes à obtenir des résultats ensemble¹⁵. Le Groupe a également affiché sur son site Web (www.undg.org) un « SOPs tracker » qui donne un instantané des progrès de mise en œuvre accomplis dans chaque pays.

36. En réponse à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/226](#), le Groupe des Nations Unies pour le développement a continué de s'employer à renforcer la planification stratégique et l'établissement de rapports sur les résultats des opérations de l'ONU au niveau des pays. En étroite coopération avec le Comité de haut niveau sur la gestion, il a élargi le déploiement de la stratégie opérationnelle à 24 pays à la fin de 2016. En tant que schéma volontaire à l'usage des équipes de pays, la stratégie opérationnelle est conçue pour améliorer le rapport coût-efficacité et la qualité des procédures d'appui opérationnel telles que les achats, les technologies de l'information, les ressources humaines, la logistique, l'administration et les finances à l'appui du Programme PNUAD/Unis. En 2016, les

¹⁵ https://undg.org/wp-content/uploads/2016/11/UN-DOCO_2015-SOPs-Report_final.pdf.

directives de stratégie opérationnelle ont été entièrement actualisées à la lumière des enseignements tirés du lancement pilote de la stratégie dans 14 pays. En outre, un portail en ligne a été créé pour aider les équipes de pays à rédiger, produire et publier des rapports sur la stratégie; il devrait être prêt au début de 2017.

37. En ce qui concerne les services communs d'appui aux opérations au niveau des pays, dont s'occupent conjointement le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité de haut niveau sur la gestion, le premier centre de services intégrés, appelé Centre des services communs, a été mis en service au Brésil en janvier 2016. Les centres font la synthèse de principaux domaines d'activité des organismes participants en regroupant les services d'appui opérationnel de tout le système des Nations Unies dans un seul site au niveau du pays. Le regroupement devrait réduire la duplication des fonctions et diminuer les coûts d'administration et de transaction, tout en augmentant la qualité et l'efficacité des services. Une étude sur les enseignements tirés des centres des services intégrés est prévue pour 2017.

38. Les équipes régionales du Groupe des Nations Unies pour le développement ont fourni un appui permanent à la planification stratégique et à l'assurance qualité pour aider équipes de pays à tracer les grandes lignes de la nouvelle génération de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, en réponse au programme de développement durable à l'horizon 2030. Elles ont également fait un important travail de sensibilisation et de positionnement et ont soutenu l'alignement des programmes des Nations Unies au niveau national. Le Groupe et les commissions régionales ont fait une déclaration de collaboration pour l'appui aux États Membres dans la mise en œuvre du Programme 2030¹⁶. Les équipes régionales se sont également employées à ajouter à l'action humanitaire un volet résilience en aidant les équipes de pays à procéder aux transferts de responsabilité au moment du relèvement, et en faisant des collectes et des analyses de données centrées sur des questions clefs telles que les situations de réfugiés et la violence à l'égard des femmes et des filles.

39. En réponse à la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale, le Groupe des Nations Unies pour le développement a redoublé d'efforts en 2016 pour renforcer le système des coordonnateurs résidents. Soucieux d'accentuer l'obligation de collaboration et de responsabilité des équipes de direction dans tout le système, il a introduit un nouveau système de gestion de la performance, ainsi que l'évaluation des résultats et des compétences des coordonnateurs résidents et des équipes de pays¹⁷. Le dispositif a été conçu pour faciliter les évaluations croisées de la performance entre coordonnateurs résidents et membres des équipes de pays afin de promouvoir sur le terrain une collaboration plus étroite entre des cadres dirigeants comptables des résultats collectifs. Tous les coordonnateurs résidents des Nations Unies nouvellement nommés ont suivi un programme d'initiation très bien noté par les participants pour sa pertinence au regard de la fonction de coordonnateur résident. Il sera régulièrement ajusté en fonction des besoins et des demandes d'échange de données d'expérience émanant des coordonnateurs résidents nouvellement nommés ainsi que des conseillers sur place pendant tout le déroulement du programme.

40. En réponse au programme de développement durable à l'horizon 2030, le Groupe des Nations Unies pour le développement a mis au point un modèle de gouvernance de l'Organisation des Nations Unies, qui donne aux acteurs du système des Nations Unies un nouveau moyen de travailler ensemble. Le modèle est

¹⁶ <https://undg.org/document/statement-of-collaboration-between-undg-and-regional-commissions/>.

¹⁷ Voir <https://undg.org/document/introducing-the-arc-the-new-performance-appraisal-tool-for-un-resident-coordinators-and-un-country-teams/>.

fermement ancré dans la Charte des Nations Unies, et les normes et règles de l'Organisation figurant dans ses déclarations et traités, et dans son mandat de base, à savoir promouvoir la paix et la sécurité, protéger les droits de l'homme, répondre aux besoins humanitaires, promouvoir le progrès et le développement économique et social. Il constitue le premier élément de l'effort engagé conjointement par les trois comités de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat pour inscrire le « qui, quoi et comment » de la gouvernance de l'ONU dans un cadre concret, couvrant toutes les classes de fonctionnaires, les fonctions et les sites, de manière à contribuer à l'émergence dans le système des Nations Unies d'une culture commune de la gouvernance alignée sur le Programme 2030. La proposition détaillée doit être examinée par le Conseil en 2017.

41. En 2016, le Groupe des Nations Unies pour le développement a lancé un certain nombre d'actions stratégiques pour promouvoir la communication et le plaidoyer communs au service de l'appropriation nationale et de la mobilisation du public en faveur du programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a organisé et participé à un certain nombre d'activités d'apprentissage en ligne ou en face à face qui ont amélioré la façon dont l'ONU s'adresse au public et aux gouvernements et ont produit des appuis et des orientations sur la stratégie d'image, la communication stratégique, les messages et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications. Grâce à une stratégie de formation ciblée conçue par le Groupe des Nations Unies pour le développement, les équipes de pays ont renforcé leur capacité de promouvoir les priorités de l'ONU et le programme de développement durable à l'horizon 2030 auprès du public des pays. La mise en œuvre de la composante « unis dans la communication », l'un des piliers de la démarche « Unis dans l'action » a également progressé en 2016, en mettant l'accent sur des stratégies de communication commune.

42. Le Groupe a continué d'améliorer son système de gestion de l'information, qui permet de suivre systématiquement les 131 bureaux de coordonnateur résident et de collecter des données sur leurs résultats de coordination. Dans sa deuxième année de fonctionnement le système est devenu un outil essentiel pour évaluer les progrès accomplis en matière de cohérence et de coordination au niveau des pays. Les données du système ont été intégrées dans le rapport 2015 du Groupe des Nations Unies pour le développement intitulé « Together possible: Gearing up for the 2030 Agenda », publié en 2016, qui montre comment les équipes de pays ont commencé à s'organiser différemment en réponse aux exigences du programme de développement durable à l'horizon 2030, avec une augmentation marquée du nombre de programmes conjoints des Nations Unies et la présence croissante dans les équipes de pays de groupes des résultats résolument tournés vers la réalisation des objectifs de développement durable.

43. En réponse à la résolution [67/226](#) de l'Assemblée générale et à la résolution 2014/14 du Conseil économique et social, le Groupe des Nations Unies pour le développement a continué de mettre en œuvre le système mondial de partage des coûts qui accompagne le système des coordonnateurs résidents pour faire en sorte que les coordonnateurs résidents des Nations Unies disposent des ressources stables et prévisibles dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leur mandat. De plus, le Groupe a commandé un examen indépendant de l'accord de partage des coûts, dont les résultats sont attendus en 2017.

V. Améliorer les fonctions liées à l'administration et à la gestion du système des Nations Unies et innover en la matière

44. En 2016, le CCS, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion, a continué de s'attacher à promouvoir et à coordonner les réformes sur les questions d'administration et de gestion qui intéressent l'ensemble des Nations Unies dans le but d'améliorer les services, d'obtenir des gains de productivité et d'accroître l'efficacité et l'efficacités au sein du système. Plus précisément, le Comité a mis l'accent sur l'harmonisation et la simplification des pratiques de fonctionnement dans les domaines des achats, des finances et du budget, et des ressources humaines. Il a également approuvé son plan stratégique pour 2017-2020. Le travail du Comité est fermement ancré dans les mandats de l'examen quadriennal complet et les autres décisions intergouvernementales.

45. À sa trente-deuxième session, tenue en octobre 2016, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé son Plan stratégique pour 2017-2020, qui a par la suite été entériné par le CCS à sa seconde session ordinaire de 2016. Le Plan vise à contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en favorisant et en accélérant la coordination de la gestion et l'harmonisation des pratiques de fonctionnement. Fort des résultats du Plan stratégique pour 2013-2016 qui s'est achevé¹⁸, le nouveau Plan reste axé sur les améliorations des prestations de services, les partenariats, les ressources humaines, la sécurité du personnel et la gestion des données et des risques.

46. Le Réseau achats a poursuivi ses travaux sur les achats communs au niveau central. Un projet d'achat en commun de véhicules, en vue de réduire les coûts et d'accroître l'efficacité grâce à une action commune, s'est également poursuivi tout au long de 2016 et a abouti à la conclusion d'accords à long terme, en espérant qu'ils s'appliqueront à tous les modèles d'ici au début de l'année 2017. Une cartographie des produits de base a été réalisée en 2016 dans le but de déterminer d'autres marchandises de grande valeur susceptibles par le processus d'achats communs de conduire à des économies et à des gains d'efficacité. La collaboration en matière d'achats dans les villes sièges est restée en outre une priorité tout au long de 2016.

47. Le nouveau système simplifié d'agrément des fournisseurs, instauré sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org), a continué d'accroître l'efficacité de la procédure et entraîné une forte hausse du nombre de fournisseurs agréés provenant de pays en développement ou en transition. De 2013 à 2016, il y a eu une augmentation de 220 % du nombre de fournisseurs sur le marché mondial, qui a atteint plus de 119 000 personnes, dont plus de 75 000 étaient originaires de pays en développement ou des pays à économie en transition. Les fournisseurs de ces pays représentaient également 61,45 % du volume total des achats. Un total de 7 315 appels d'offres a été publié sur le site Web du Portail en 2016, soit une augmentation de 16 % par rapport à 2015.

48. Pour ce qui est des finances et du budget, le Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion a poursuivi ses travaux sur l'harmonisation des pratiques bancaires. En 2016, deux accords-cadres bancaires ont été conclus avec Ecobank et Standard Chartered Bank et des accords bancaires communs ont été parachevés dans 21 pays. Des accords bancaires communs supplémentaires sont prévus dans 14 pays pour 2017 et 2018. Les accords qui bénéficient d'économies

¹⁸ <https://www.unsceb.org/content/hlcm-strategic-plan>

d'échelle accrues ont entraîné une baisse globale des frais bancaires et des risques opérationnels. Ils ont permis de réaliser des économies de plus de 3 millions de dollars sur la réduction de la main-d'œuvre, la documentation et la surveillance des services bancaires, et d'améliorer systématiquement les niveaux des services. Les deux accords-cadres mondiaux, qui prévoient un système de tarification harmonisé à l'échelle mondiale, sont à la disposition de tous les organismes des Nations Unies. Compte tenu de l'expérience positive accumulée en rapport avec les approches normalisées et coordonnées de passation des marchés et d'administration des services bancaires à l'échelle mondiale, des travaux supplémentaires dans ce domaine sont prévus pour 2017.

49. Conformément à la résolution [70/248](#) B sur, entre autres, la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le Réseau finances et budget du Groupe de travail interorganisations sur l'assurance maladie après la cessation de service a poursuivi ses travaux sur l'étude d'autres moyens d'améliorer l'efficacité et de maîtriser les coûts, en analysant les analogies et les différences entre les organisations du système des Nations Unies en ce qui concerne la définition, le financement et la gestion des plans de santé et des fonds de l'assurance maladie après la cessation de service ainsi que des engagements. Un rapport sur les résultats de l'étude ([A/71/698](#) et Corr.1) a été présenté à l'Assemblée générale en décembre 2016 et les travaux du Réseau finances et budget dans ce domaine se poursuivront en 2017.

50. Au sujet des ressources humaines, le Comité de haut niveau sur la gestion, par l'intermédiaire de son Réseau ressources humaines, a activement participé et contribué à l'examen approfondi par la Commission de la fonction publique internationale de l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun de rémunération des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (voir [A/70/30](#)). En 2016, le Réseau a fait des efforts considérables en prévision d'une rapide mise en œuvre à l'échelle du système des modifications approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/244](#). Il s'agissait notamment pour les différents fournisseurs de s'engager activement dans les divers groupes d'utilisateurs du progiciel de gestion intégré, afin d'aligner les prescriptions techniques et leur intégration, dans la mesure du possible. Le Réseau ressources humaines a également participé résolument au lancement de la phase suivante de l'examen par la Commission, en mettant l'accent sur les prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun au personnel recruté sur le plan local et au personnel sur le terrain.

51. Le Réseau ressources humaines a également tenu des débats approfondis sur une éventuelle exécution conjointe de certains services de gestion des ressources humaines l'accent étant dans un premier temps placé sur des domaines tels que le classement des emplois les points de référence et le respect des dispositions établies. La prochaine étape consistera à effectuer une étude de faisabilité et une analyse coûts-avantages de la prestation commune de services en 2017. Le Réseau a en outre contribué aux efforts déployés en vue de mieux pouvoir assurer le devoir de protection et le bien-être du personnel, en particulier pour le personnel en poste dans les lieux d'affectation à haut risque.

52. Le Réseau des technologies de l'information et des communications continue de s'attaquer aux problèmes de cybersécurité, principalement grâce à l'échange d'informations sur les menaces ainsi qu'au renforcement de la formation à la sécurité informatique des fonctionnaires. En outre, le Réseau des technologies de l'information et des communications et le réseau de sécurité physique du système des Nations Unies, compte tenu de l'interaction croissante entre ces deux domaines de la sécurité, continuent de collaborer et de mettre en commun les compétences et

les expériences propres à renforcer la sécurité physique (en ce qui concerne l'accès aux locaux) et la sécurité logicielle (en ce qui concerne l'accès aux systèmes informatiques) au sein du système des Nations Unies, en particulier dans le domaine de la gestion de l'identité.

53. Conscient de l'importance du multilinguisme, le Conseil des chefs de secrétariat a continué de s'employer à le promouvoir et à le faciliter conformément à la résolution [67/292](#) de l'Assemblée générale. En 2016, le Comité de haut niveau sur la gestion, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont lancé une initiative conjointe en vue de l'adoption d'un cadre d'interopérabilité sémantique des Nations Unies. Cette initiative, ouverte aux représentants des bureaux des organismes du système des Nations Unies chargés de la documentation, de la bibliothèque, de l'informatique et de la gestion des conférences, a abouti à un consensus sur l'adoption de l'Akoma Ntoso (AKN) langage de balisage extensible (XML)¹⁹ servant à la documentation des Nations Unies.

54. L'adoption d'un cadre d'interopérabilité sémantique devrait se traduire par des gains d'efficacité considérables en matière de gestion. Il rendra les documents du système des Nations Unies exploitables sur ordinateur et permettra donc de beaucoup gagner en efficacité dans le processus de traduction en améliorant l'uniformité et la cohérence des textes en réduisant les coûts de traduction et en aidant les organismes du système des Nations Unies à réutiliser facilement les contenus et en automatisant les tâches de formatage. En outre, les capacités de recherche multilingue rapide donneront aux utilisateurs les moyens et la possibilité d'avoir des informations reliées et de suivre différentes versions d'un même document. Les technologies sémantiques sont parfaitement indiquées pour appuyer le multilinguisme, car elles facilitent l'alignement précis du texte dans différentes langues et l'identification exacte du contexte à utiliser dans la traduction assistée par ordinateur. Un autre avantage est que les données peuvent être diffusées par divers canaux et que les documents des Nations Unies sont notamment plus accessibles aux personnes handicapées.

55. En outre, le fait de disposer sur support informatique de documents sous la même riche forme sémantique sera d'un précieux apport pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui exige une coordination et une intégration étroites, un solide mécanisme d'examen et un cadre dynamique au service de politiques reposant sur des données factuelles et du respect du principe de responsabilité. Un cadre d'interopérabilité sémantique des Nations Unies contribuera à la gestion harmonieuse de l'information et des connaissances pour déterminer et recenser efficacement les progrès, les liens entre l'élaboration des politiques et les données, et encourager le sens de la responsabilité chez toutes les parties prenantes à tous les niveaux.

VI. Veiller à l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public

56. Comme suite à la décision du Comité de haut niveau sur la gestion concernant l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) par le système des Nations Unies en 2005 et l'établissement d'un projet cofinancé à

¹⁹ Akoma Ntoso est un langage de balisage extensible OASIS XML servant à la réalisation de mises en page complexes de documents à l'intention des organes délibérants, normatifs et judiciaires élaboré par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

l'échelle du système en 2006 (voir [CEB/2006/3](#)), les 24 organismes ont achevé avec succès leur mise en application des normes IPSAS et continuent de faire l'objet d'opinions sans réserve lors des audits. Les résultats attestent de la capacité du système des Nations Unies d'adopter ces normes et de s'y conformer durablement pour améliorer la qualité de son information financière et renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité.

57. Les principales activités du Groupe de travail des normes comptables au cours de la période suivant la mise en œuvre des normes IPSAS consistent à favoriser leur application durable, à faire en sorte que les avantages qui en découlent soient exploités au mieux, à rehausser la qualité des états financiers conformes et des autres rapports financiers et à identifier les domaines dans lesquels il serait possible d'harmoniser les politiques et pratiques d'information financière à l'échelle du système des Nations Unies.

58. L'Équipe spéciale coordonne la diversité de l'information financière en confiant à des groupes thématiques de réflexion dirigés par des organismes membres, le soin d'y veiller avec l'appui des ressources du projet IPSAS à l'échelle du système. En 2016, les groupes thématiques ont évalué et soumis à l'examen et à l'approbation de l'Équipe spéciale les conclusions sur a) l'analyse des principaux arrangements communs du système des Nations Unies conformément aux normes IPSAS 34-38 (comptabilisation des participations dans d'autres entités), b) la dépréciation d'immobilisations corporelles et l'approbation de la version révisée du modèle de durée de vie utile, c) l'harmonisation de la comptabilité de l'assurance maladie après la cessation de service et des méthodes d'évaluation et d) une terminologie commune pour les états financiers.

59. L'équipe chargée du projet IPSAS à l'échelle du système a continué à appuyer le Groupe de travail en facilitant la tenue de ses réunions et sa communication avec les comités de haut niveau et les vérificateurs externes des comptes, en suivant de près les activités du Conseil de l'IPSAS, en coordonnant la diversité de l'information financière conforme aux normes IPSAS, et en fournissant des orientations et un soutien dans des domaines d'intérêt particulier identifiés par le Groupe de travail.

VII. Accentuer la transparence et le respect du principe de responsabilité

60. Le renforcement de la transparence et de la responsabilité du Conseil des chefs de secrétariat et la poursuite d'un dialogue de fond direct entre le CCS et les États Membres, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions [64/289](#) et [69/17](#), demeuraient une priorité pour le Conseil en 2016. Des séances d'information et de dialogue ont été organisées tout au long de l'année pour favoriser la concertation avec les États Membres. En février, le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement a prononcé un discours et engagé en tant que membre du Groupe un dialogue avec les États Membres lors du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement. Comme prescrit, le Secrétaire par intérim du Conseil des chefs de secrétariat a présenté les principales activités du Conseil au Comité du programme et de la coordination en mai. Le secrétariat du CCS a formellement présenté un exposé au Conseil en juin sur les travaux entrepris par le CCS et ses sous-mécanismes et informé le Conseil des activités du Comité en 2016. En juin également, le Secrétaire par intérim du secrétariat du CCS a présenté le cadre stratégique du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2018-2019 au Comité du programme et de la coordination.

61. La publication annuelle à l'échelle du système des données financières et de celles relatives aux ressources humaines et aux achats sur le site Web du CCS (www.unsceb.org) s'est poursuivie en 2016. La redéfinition des critères de collecte de données statistiques sur les ressources financières et humaines a été achevée et mise en œuvre pour les enquêtes de 2016. Au cours de cette période, des travaux ont été entamés sur l'élaboration d'une nouvelle plateforme de gestion des données pour la collecte de données et les besoins d'établissement de rapports du secrétariat du CCS, qui doit être créée en juin 2017. Le secrétariat du CCS a également conçu et mis au point une plateforme Web pour mieux favoriser les échanges de données et les besoins de collaboration du laboratoire d'innovation sur les données de l'ONU, initiative du CCS sur la révolution des données.

62. Avril 2016 a vu le lancement du catalogue de données du système des Nations Unies (<http://www.undatacatalog.org/>), qui a présenté le premier inventaire de données en libre-accès du système des Nations Unies et, ce faisant, a permis aux organismes d'influer collectivement sur la révolution des données. Le catalogue, accessible au public, contient un point unique d'accès aux données, couvre tout l'éventail des mandats de l'Organisation, et prévoit la classification et la découverte d'ensembles de données par domaine d'activité, portée géographique, étiquettes et organisation. Le but de cette plateforme est de tirer le meilleur parti du libre accès et de l'accessibilité des données du système des Nations Unies au public et à d'autres acteurs clés, tout en encourageant les organismes à élargir la disponibilité de leurs informations. Depuis son lancement, les organismes ont de plus en plus incorporé des services d'interface pour la programmation d'applications qui permettent d'actualiser automatiquement leurs séries de données et de métadonnées, contribuant ainsi à accroître la fiabilité et la viabilité du service. Au nombre des priorités définies pour continuer à faire évoluer ce service figurent notamment la couverture complète de données publiques disponibles au sein des organismes du système des Nations Unies, la ventilation accrue des données et l'intégration dans les procédures de publication de tous les organismes.

VIII. Coordination entre le Conseil des chefs de secrétariat et les autres organismes à financement conjoint

63. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, par l'intermédiaire de ses organes subsidiaires, a continué de contribuer au programme de travail de la Commission de la fonction publique internationale et du Corps commun d'inspection.

64. Le Réseau ressources humaines du Comité de haut niveau sur la gestion a aussi poursuivi sa participation de longue date aux sessions et groupes de travail de la CFPI et aux réunions du Comité consultatif sur les questions d'ajustement de poste. Outre la collaboration dans la mise en œuvre de l'ensemble des prestations du régime commun des Nations Unies, comme indiqué dans la section V ci-dessus, le Réseau ressources humaines, par l'intermédiaire de son Groupe sur le terrain, a collaboré étroitement avec la Commission sur des questions telles que l'examen de la prime de sujétion et d'autres prestations sur le terrain.

65. En 2016, le CCS et le Corps commun d'inspection ont poursuivi leur collaboration de longue date, principalement par le biais de consultations lors de l'élaboration du mandat des rapports et des rapports eux-mêmes. En outre, le Comité de haut niveau sur la gestion, par l'intermédiaire de son réseau informatique et communications, a contribué à l'établissement du rapport du Corps commun d'inspection sur la gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies ([JIU/REP/2016/10](#)). Le Réseau achats a fait de l'examen conjoint des

recommandations du Corps commun d'inspection un point permanent de l'ordre du jour et les deux organes sont convenus des mesures conjointes à adopter pour donner suite aux recommandations pertinentes qui visent le Réseau. Le CCS a également participé et contribué aux débats tenus par le Groupe durant leur réunion semestrielle des coordonnateurs.

66. En 2016, le CCS, par l'intermédiaire du Réseau finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion, a continué de collaborer avec le Comité des commissaires aux comptes et le Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique, notamment par le biais d'une invitation adressée au Groupe de vérificateurs externes des comptes pour qu'il participe à une réunion du Réseau finances et budget sur les normes d'audit nouvelles et révisées. Le Réseau finances et budget a également continué de favoriser un dialogue constructif avec les vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies par le truchement d'un exposé lors de la réunion annuelle du Groupe de vérificateurs externes des comptes du Groupe technique sur les questions à l'étude au Réseau finances et budget.

IX. Conclusions

67. Durant l'année 2016, le Conseil a systématiquement pris part aux efforts déployés par le système des Nations Unies pour renforcer la coordination et la cohérence autour d'un large éventail de questions concernant les programmes, la gestion et les opérations, afin d'appuyer la mise en œuvre des mandats et priorités établis par les organismes intergouvernementaux. Au vu des défis de plus en plus complexes que la communauté internationale est appelée à relever, le système des Nations Unies s'est efforcé d'aider les États Membres en favorisant des activités de préparation et de suivi des conférences et des réunions au sommet des Nations Unies, en accentuant la cohérence et la coordination des politiques, en renforçant l'efficacité des activités opérationnelles de développement et en améliorant les fonctions d'administration et de gestion du système des Nations Unies.
